

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE



Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Eau - Biodiversité - Forêt

Bastia, le 07 JAN. 2020

Références à rappeler : GA/AR/UB/2020-001  
Dossier suivi par : Gilles AZARA  
Téléphone : 04 20 03 60 26  
Télécopie : 04 95 32 97 96  
Mel : ddtm-sebf-biodiversite@haute-corse.gouv.fr

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

à

Destinataires in fine

Objet : Notification de l'arrêté portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de louveterie dans le département de la Haute-Corse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024

Veillez trouver ci-joint notification de l'arrêté préfectoral DDTM2B/SEBF/BIODIVERSITE/N°2B-2019-12-27-004 en date du 27 décembre 2019, portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de louveterie.

Cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs et est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr) ; rubrique publication) durant une période d'au moins six mois.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Chef du Service  
Eau – Biodiversité – Forêt,



Alain LE BORGNE



Pour Ampliation

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE EAU - BIODIVERSITE - FORET  
UNITE BIODIVERSITE

**ARRÊTÉ DDTM2B/SEBF/BIODIVERSITÉ/N° 2B-2019-12-27-004**  
**en date du 27 décembre 2019**

**portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de louveterie.**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**  
**CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.427-1 à L.427-7 et R.427-1 à R.427-4 ;
- Vu** le décret du 7 mai 2019 portant nomination du préfet de la Haute-Corse - Monsieur François RAVIER ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2018 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse - Monsieur Frédéric LAVIGNE ;
- Vu** l'arrêté n° 2B-2019-06-12-007 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014357-0004 en date du 23 décembre 2014 portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'arrêté DDTM2B/SEBF/FORET/N°390/2016 en date du 25 avril 2016 portant modification de l'arrêté N° 2014357-0004 en date du 23 décembre 2014 portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- Vu** la documentation technique du ministère de la transition écologique et solidaire du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'avis de la commission départementale chargée de l'examen des dossiers de candidature en date du 10 octobre 2019 ;
- Vu** l'avis du président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Corse en date du 10 octobre 2019 ;
- Vu** l'avis du représentant de la Louveterie de France en date du 10 octobre 2019 ;
- Vu** la consultation du public du 12 novembre 2019 au 02 décembre 2019 inclus sur le site internet des services de l'état de la Haute-Corse ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2014357-0004 en date du 23 décembre 2014 et l'arrêté DDTM2B/SEBF/FORET/N°390/2016 en date du 25 avril 2016 portant modification de l'arrêté n° 2014357-0004 en date du 23 décembre 2014 portant nomination collective et fixant le nombre de circonscriptions des lieutenants de loupeterie arrivant à échéance le 31 décembre 2019.

### **ARTICLE 2 :**

Sont commissionnés lieutenants de loupeterie, sur les circonscriptions mentionnées ci-après, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, les personnes dont les noms suivent.

La cartographie des circonscriptions est portée en annexe 1 au présent arrêté.

<b>Circonscription</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Commune</b>
1	Hervé MONTI	Barrettali, Brando, Cagnano, Canari, Centuri, Ersu, Luri, Meria, Morosiglia, Nonza, Ogliaastro, Olcani, Olmeta-Di-Capocorso, Pietracorbara, Pino Rogliano, Santa-Maria-Di-Lota, San-Martino-Di-Lota, Sisco, Tomino.
2	Yves GIANSILY	Bastia, Bigorno, Biguglia, Campitello, Furiani, Lento, Murato, Pieve, Rapale, Rutali, Scolca, Vallecalle, Ville-Di-Pietrabugno, Volpajola, Bisinchi, Campile, Canavaggia.
3	Ange BOCHECIAMPE	Barbaggio, Farinole, Lama, Oletta, Olmetta-Di-Tuda, Patrimonio, Pietralba, Poggio-D'Oletta, Saint Florent, San-Gavino-Di-Tenda, Santo-Pietro-Di-Tenda, Sorio, Urtaca.
4	Dominique FIESCHI	Borgo, Castellare-Di-Casinca, Loreto-di-Casinca, Lucciana, Penta-Di-Casinca, Pero-Casevecchie, Poggio-Mezzana, Porri, Sorbo-Ocagnano, Taglio-Isolaccio, Talasani, Velone-Orneto, Venzolasca, Vescovato, Vignale, Cervione, San-Giovani-di-Moriani, San-Guliano, San-Nicolao, Sant'Andrea-Di-Cotone, Santa-Lucia-Di-Moriani, Santa-Maria-Poggio, Santa-Reparata-Di-Moriani, Valle-Di-Campoloro, Monte, Olmo, Prunelli-Di-Casacconi.

Circonscription	Nom - Prénom	Commune
5	Alain VALENTINI	Aiti, Cambia, Campana, Carcheto-Brustico, Carpineto, Carticasi, Casbianca, Casalta, Castineta, Croce, Erone, Ficaja, Gavignano, Giocatojo, La Porta,, Lano, Monaccia-D'Orezza, Morosaglia, Nocario, Parata, Piano, Piazzole, Pie-D'Orezza, Piedicroce, Piedipartino, Poggio-Marinaccio, Polveroso, Pruno, Quercitello, Rapaggio, Rusio, Saliceto, San-Damiano, San-Gavino-D'Ampugnani, San-Lorenzo, Scata, Silvareccio, Stazzona, Valle-D'Orezza, Chiatra, Felce, Novale, Ortale, Perelli, Piazzali D'Alessani, Pietra-Di-Verde, Pietricaggio, Piobetta, Tarrano, Valle-D'Alesani, Castello-Di-Rostino, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Valle-Di-Rostino, Verdese.
6	Ange BATTESTI	Aghione, Aleria, Antisanti, Canale-Di-Verde, Casevecchie, Giuncaggio, Linguizzeta, Pancheraccia, Pietroso, Tallone, Tox, Vezzani.
7	Anthony PINI	Chisa, Ghisonaccia, Ghisoni, Isolaccio-Di-Fiumorbo, Lugo-Di-Nazza, Poggio-Di-Nazza, Prunelli-Di-Fiumorbo, San-Gavino-Di-Fiumorbo, Serra-Di-Fiumorbo, Solaro, Ventiseri.
8	Sébastien DONNINI	Alando, Altiani, Alzi, Ampriani, Bustanico, Campi, Casanova, Castellare-Di-Mercurio, Corte, Erbajolo, Favalello, Focicchia, Matra, Mazzola, Moita, Muracciole, Noceta, Pianello, Piedicorte-Di-Gaggio, Pietraserena, Poggio-Di-Venaco, Riventosa, Rospigliani, Sant'Andrea-Di-Bozio, Santa-Lucia-Di-Mercurio, Santo-Pietro-Di-Venaco, Sermano, Tralonca, Venaco, Vivario, Zalana, Zuani.
9	Stéphane FUSELLA	Albertacce, Calacuccia, Casamoccioli, Castiglione, Castirla, Corsica, Lozzi, Omessa, Piedigriggio, Popolasca, Prato-Di-Giovellina, Soveria.
10	Xavier PIETRERA	Asco, Belgodère, Castifao, Costa, Mausoleo, Moltifao, Novella, Occhiatana, Olmi-Capella, Palasca, Pioggiola, Speloncato, Vallica, Ville-Di-Paraso.

Circonscription	Nom - Prénom	Commune
11	Bastien ROSSI	Algajola, Aregno, Avapessa, Cateri, Corbara, Feliceto, L'Ile Rousse, Lavatoggio, Monticello, Muro, Nessa, Pigna, Sant Antonino, Santa-Reparata-Di-Balagna.
12	Xavier ALBERTINI	Calvi, Lumio, Montegrosso, Zilia, Calenzana, Galeria, Manso, Moncale.

**ARTICLE 3 :**

Les lieutenants de louveterie pourront mutuellement s'assister ou se suppléer.

**ARTICLE 4 :**

Le commissionnement de lieutenant de louveterie peut être retiré en cas de négligence dans l'exécution des fonctions, d'indisponibilité réitérée, d'abus ou pour tout autre motif grave.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse et sera consultable à l'adresse suivante : <http://www.haute-corse.gouv.fr/rubrique/recueils-des-actes-administratifs>.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bastia, notamment par l'application Télécours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois :

- à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse ;
- à compter de sa notification aux louvetiers nommés.

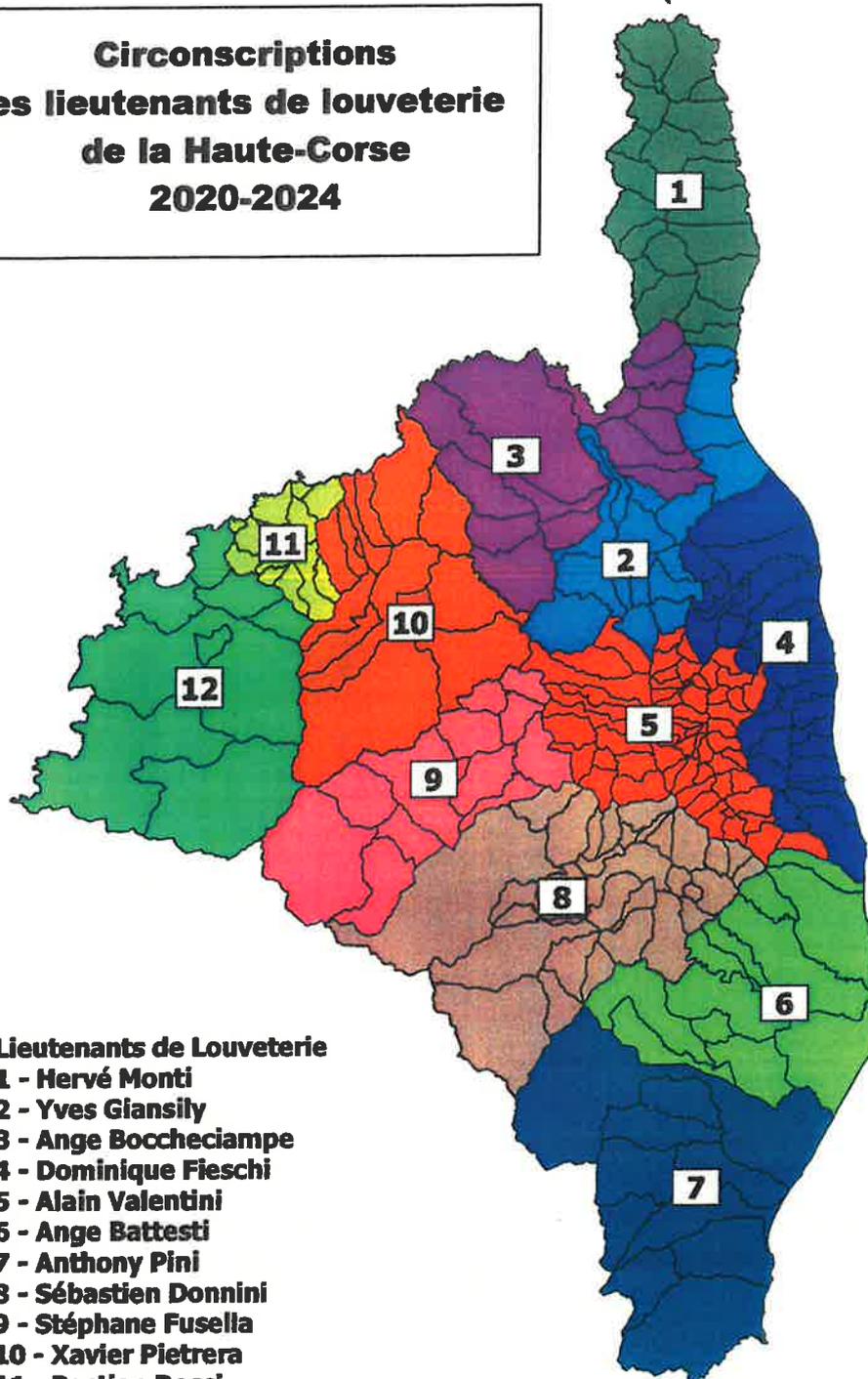
**ARTICLE 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le sous-préfet de Calvi, le sous-préfet de Corte, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur inter-régional PACA-Corse de l'Office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
  
 François RAVIER

ANNEXE 1  
ARRÊTÉ DDTM2B/SEBF/BIODIVERSITE/N°2B-2019-12-27-004  
en date du 27 décembre 2019

**Circonscriptions  
des lieutenants de louverie  
de la Haute-Corse  
2020-2024**



- Lieutenants de Louveterie**  
**1 - Hervé Monti**  
**2 - Yves Giansily**  
**3 - Ange Boccheciampe**  
**4 - Dominique Fieschi**  
**5 - Alain Valentini**  
**6 - Ange Battesti**  
**7 - Anthony Pini**  
**8 - Sébastien Donnini**  
**9 - Stéphane Fusella**  
**10 - Xavier Pietrera**  
**11 - Bastien Rossi**  
**12 - Xavier Albertini**